

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MAI 2012

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, Mme Paola ARRAGON,
Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE, Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR,
Maire-Adjoints.

M. Jacques RAVEY, M. Mohamed BERKOUN, M. Norbert TISSIER, Mme Sophie SAILLEY,
Mme Natacha LEVRATTO, Mme Aurélie BAZIN, Mme Jessica MOUREAUX.

Mme Danielle HIMBERT, M. Yves ACKERMANN (arrivé à 20h37), M. Denis PIOTTE,
Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON.

Mme Jocelyne ZEMP.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

M. Christian RIBREAU à M. Alain MOUREAUX,
Mme Jacqueline BERGAMI à M. Hervé LACOUR,
M. Michel FERRANDON à M. Michel ZUMKELLER,
M. Ludovic PESSAROSSİ à Mme Christiane TISSERAND,
M. Romuald ROICOMTE à Mme Sophie PIQUEPAILLE,
M. Yves ACKERMANN à M. Denis PIOTTE (arrivé à 20h37).

Etaient absentes :

Mme Bélanda WIEDER,
Mme Sanela MARKOVIC,
Mme Josselyne CHOUQUET.

Etait convié :

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Jacques RAVEY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2012

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 Mars 2012.**

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des naissances, mariages et décès survenus depuis le 29 mars 2012.

3) DELEGATION : COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :

➤ Attribué à l'entreprise SCREG – 2 rue du Général de Gaulle à Essert (90850) pour un montant de : **155 768,83 € TTC**, l'opération concernant l'aménagement du carrefour RD 465 / Rue de Turenne – RD 23/Avenue Oscar Ehret à Valdoie et ce, après consultation auprès de quatre entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

➤ Attribué au bureau d'étude BEJ – 40 rue Richard Perlinsky à Audincourt (25400) pour un montant de : **27 230,34 € TTC**, l'opération concernant la réalisation de Quais Bus– Aménagement sécuritaire et création de trottoirs RD 465 / Rue de Turenne à Valdoie et ce, après consultation auprès de deux cabinets dans le cadre d'une procédure adaptée.

➤ Attribué au cabinet Itinéraires Architecture – 7 faubourg de Montbéliard à Belfort (90000) pour un montant de : **66 437,80 € TTC**, la mission de maîtrise d'oeuvre concernant la construction d'un bâtiment multi-accueil petite enfance Rue Pasteur à Valdoie et ce, après consultation auprès de cinq cabinets dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET COMPTE DE GESTION 2011

A la demande de Monsieur le Député-Maire, Monsieur Jean TOURNIÉ, présente les résultats concordants du Compte Administratif 2011, établi par les services municipaux d'une part et du Compte de Gestion 2011 établi par le Trésorier de Valdoie, selon le tableau de synthèse ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Section de fonctionnement :

Dépenses :	3 738 261,96 €
Recettes :	4 567 233,48 €
Total	828 971,52 €
Résultat reporté N-1	490 850,46 €
Excédent	1 319 821,98 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 550 333,04 €
Recettes :	1 620 938,97 €
Total	70 605,93 €
Résultat reporté N-1	- 825 957,54 €
Déficit	- 755 351,61 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	746 700,00 €
Recettes :	616 600,00 €
Déficit	- 130 100,00 €

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement :	1 319 821,98 €
Déficit d'investissement :	- 755 351,61 €
Déficit RàR	- 130 100,00 €
Résultat de clôture	434 370,37 €

Monsieur Olivier DOMON demande au moins une version papier des comptes. Monsieur le Député-Maire approuve.

Monsieur Olivier DOMON s'interroge sur certains résultats négatifs par rapport au budget prévu. Monsieur le Député-Maire explique que Monsieur Alain FESSLER (Directeur des Services Techniques) prévoit toujours un budget plus important et que certaines dépenses n'ont pas été réalisées.

Monsieur Olivier DOMON s'inquiète de savoir si « on dépense moins car on entretient moins bien ». Monsieur le Député-Maire le rassure en lui conseillant de constater par lui-même la qualité des voiries de notre belle commune.

Madame Marie-Pierre SOUKAINI souhaite connaître la raison de l'écart entre le budget et le compte administratif. Monsieur le Député-Maire, après avoir fait remarqué que c'est le rôle du Conseil Municipal de répondre à ce type d'interrogation, précise que le budget est bien tenu et que les écarts sont très faibles => charges à caractères générales : 3 % d'écart et charges du personnel : 1 % d'écart.

Monsieur Jean TOURNIÉ précise à nouveau que c'est l'intégration du personnel de la restauration scolaire et du centre de loisirs qui a fait augmenter les charges du personnel.

Monsieur Olivier DOMON dit que ces charges sont 8 points au-dessus de la moyenne nationale et affirme que 63 % c'est beaucoup trop. Monsieur le Député-Maire répond que la ville de Beaucourt, qui a municipalisé les mêmes services, est aussi à 63 % et que la Commune de Bavilliers vient de municipaliser ses services (affaire à suivre). Monsieur Jean TOURNIÉ précise qu'en effet c'est une charge pour la Collectivité mais surtout une richesse. Parmi le personnel du Centre de Loisirs, il y a une certaine quantité d'agents en contrat non-titulaire dont le nombre peut être ajusté en fonction des effectifs.

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Député-Maire se soit retiré et sous la présidence de Madame Sophie PIQUEPAILLE, décide d'approuver le Compte Administratif 2011 comme suit :

⇒ **Vote Compte Administratif : 5 abstentions et 20 voix pour**

Retour du Député-Maire : le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte de Gestion 2011 comme suit :

⇒ **Vote Compte de Gestion : 5 abstentions et 21 voix pour**

5) AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2011 rappelés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	3 738 261,96 €
Recettes :	4 567 233,48 €
Total	<u>828 971,52 €</u>
Résultat reporté N-1	490 850,46 €
Excédent	<u>1 319 821,98 €</u>

Section d'investissement :

Dépenses :	1 550 333,04 €
Recettes :	1 620 938,97 €
Total	<u>70 605,93 €</u>
Résultat reporté N-1	- 825 957,54 €
Déficit	<u>- 755 351,61 €</u>

Restes à réaliser :

Dépenses :	746 700,00 €
Recettes :	616 690,00 €
Déficit	<u>- 130 100,00 €</u>

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter en réserve au compte R.1068, la somme de 885 451,61 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et déficit sur les restes à réaliser),
- de conserver en section de fonctionnement (article R002) la somme de 434 370,37 € correspondant à l'excédent disponible.

6) BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Député-Maire présente le Budget Supplémentaire. Il détaille les recettes supplémentaires, expliquant ainsi la diminution au recours à l'emprunt prévu. Au niveau des dépenses, il argumente l'achat d'un logiciel de dématérialisation qui va permettre de dématérialiser le courrier départ et arrivée, le parapheur, etc...

Monsieur Denis PIOTTE demande qu'est-ce que la maison des sports. Monsieur le Député-Maire répond que c'est un lieu pour permettre aux différentes sections d'organiser des manifestations et des réunions.

Monsieur Olivier DOMON souhaite savoir si des Commissions seront organisées à ce sujet. Monsieur le Député-Maire précise qu'il y aura des Commissions pour le projet multi-accueil et la maison des sports.

Monsieur Olivier DOMON remarque qu'aucun rapport n'a été communiqué au sujet de ce Budget Supplémentaire. Monsieur Jean TOURNIÉ explique qu'il doit y avoir un rapport seulement si la délibération n'est pas déjà rédigée. Hors, un Budget est en lui-même déjà une délibération.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Supplémentaire comme suit : 5 abstentions et 21 voix pour.

7) AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Les dispositions du décret 97-175 d'une part, et l'instruction budgétaire et comptable M14 d'autre part, prévoient la possibilité, pour une collectivité territoriale d'avoir recours à la procédure des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), afin de prendre en compte la pluri-annualité d'une opération inscrite ou à inscrire au budget.

Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget la totalité ou l'intégralité de la dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses qui seront réalisées dans le courant de l'exercice.

Cela permet de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle, et d'améliorer la visibilité financière à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une dépense d'investissement.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées durant l'exercice dans le cadre de l'autorisation de programme.

Monsieur le Député-Maire propose au Conseil Municipal de retenir la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement pour des opérations d'investissement pluriannuelles, qui le nécessiteraient de par leur montage ou leur complexité.

Monsieur Olivier DOMON s'interroge sur la nécessité de voter une délibération d'ordre général quant à ces autorisations. Monsieur Jean TOURNIÉ explique que cette démarche est obligatoire. Elle se poursuivra sur les 3 prochains exercices à venir et nous permettra de lancer plus rapidement tous les marchés publics.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention, 5 voix contre, et 20 voix pour :

- **Décide de retenir la procédure des AP/CP pour les opérations d'investissement pluriannuelles qui le nécessiteraient,**
- **Précise que chaque opération, qui fera l'objet de cette procédure, sera présentée en détail au Conseil Municipal qui définira les AP et CP correspondants.**

8) ADMISSION EN NON VALEUR (frais halte-garderie)

Madame Sophie PIQUEPAILLE demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur la créance suivante, qui n'a pu être recouvrée par Monsieur le Trésorier :

- participation des parents aux frais de halte-garderie :
↳ titre 201 du 28 avril 2008 = montant : 12,54 €

Vote : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'admission en non-valeur la créance d'un montant de 12,54 €

9) OUVRAGE DE DISTRIBUTION GAZ : CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Député-Maire explique que les services de GRDF souhaitent modifier le réseau gaz, rue de la Gare.

Dans les faits, il s'avère que l'immeuble communal 1 rue de la Gare (3 clients) et l'immeuble situé sur l'arrière 3 rue de la Gare (6 clients) sont actuellement desservis par un simple branchement.

Ce réseau est sous-dimensionné et non-conforme à la réglementation.

Il est envisagé de mettre en place un nouveau réseau (20 ml de PE Ø 63) et d'installer de nouveaux coffrets.

Vote : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 – de consentir une servitude de passage pour l'implantation d'une conduite gaz par GRDF sur la parcelle communale BK 251,**
- 2 – d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec GRDF la convention précisant les conditions de mise en œuvre de ce nouvel ouvrage.**

10) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Madame Paola ARRAGON fait part aux Conseillers Municipaux, qu'il y a lieu d'accorder des subventions à des Associations dont les demandes n'avaient pu être prises en considération lors de la séance du Conseil Municipal en date du 13 février 2012.

Il s'agit de l'A.P.F. (Association des Paralysés de France du Territoire de Belfort) dans le cadre du suivi de l'accessibilité, du Comité du Souvenir Français de Belfort, dans le cadre du devoir de mémoire, et de l'U.N.A.D.I.F. (Union Nationale des Associations des Déportés, Internés et Familles) à l'occasion du Congrès National.

Ces subventions seront imputées à l'article 65.74 du budget de la Commune.

Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à ces Associations pour les montants suivants :

- A.P.F.400,00 €
- Souvenir Français 300,00 €
- U.N.A.D.I.F..... 400,00 €

11) QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Pierre SOUKAINI souhaite que les Commissions Municipales se réunissent après 18h00. Monsieur le Député-Maire approuve.

Monsieur Yves ACKERMANN informe le Conseil Municipal qu'un arrêt du Conseil d'Etat récent a reconnu la position de la Commune de Valdoie, quant aux bases de fiscalités directes locales. Cette décision condamne l'Etat à verser à la Commune de Valdoie la somme approximative de 65 000 €. Monsieur le Député-Maire annonce que ce point sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur Olivier DOMON s'étonne du peu de place accordée aux tribunes de l'opposition dans la Revue De Valdoie. Il souhaite qu'un droit d'expression soit strictement et exclusivement réservé à l'opposition municipale sur une demi-page complète. Monsieur le Député-Maire rappelle qu'il y a un certain nombre de mots à respecter. Le comité rédactionnel du RDV ne se permet pas de supprimer des phrases. L'opposition doit faire en sorte que leur texte rentre dans l'espace qui leur est imparti.

Monsieur Olivier DOMON est insatisfait de la manière dont est traitée l'opposition. Monsieur Denis PIOTTE s'étonne de la mention « démenti » sur la dernière revue.

Monsieur le Député-Maire souligne que l'espace réclamé par chaque groupe d'opposition a été obtenu (place de Madame Jocelyne ZEMP).

La séance est levée à 21 h 22.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Jacques RAVEY.

Michel ZUMKELLER.

Conseil Municipal convoqué le : 18 Mai 2012

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du C.G. des Collectivités Territoriales le : 4 Juin 2012